



HAL
open science

Les fonctionnaires français du XIXe siècle. Essai de bilan historiographique

Jean Le Bihan

► **To cite this version:**

Jean Le Bihan. Les fonctionnaires français du XIXe siècle. Essai de bilan historiographique. Sociétés et Cultures de l'Ouest, 2001, 1, pp.46-65. halshs-00423649

HAL Id: halshs-00423649

<https://shs.hal.science/halshs-00423649>

Submitted on 5 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication

**Les fonctionnaires français du XIX^e siècle
Essai de bilan historiographique**

Jean LE BIHAN¹

L'historiographie de la fonction publique française au XIX^e siècle a longtemps présenté deux caractéristiques majeures. La première, en partie disparue aujourd'hui, est le désintérêt qu'a durablement manifesté à son égard l'institution universitaire. Le constat d'une telle négligence, bien surprenante à première vue², eut cependant le grand mérite d'inspirer le renouveau de l'histoire administrative au début des années 1970³. La seconde caractéristique – qui explique d'ailleurs partiellement la précédente – est en revanche toujours d'actualité : l'histoire des fonctionnaires recouvre des disciplines différentes, qui plus est rarement disposées au dialogue. Conjuguées l'une à l'autre, ces deux particularités ont eu finalement pour effet d'obscurcir – et même de brouiller – considérablement ce champ d'étude.

L'objectif de cet article s'éclaire donc de lui-même : tenter de clarifier cette situation confuse en récapitulant les avancées les plus décisives réalisées depuis une trentaine d'années par la recherche consacrée aux fonctionnaires français du XIX^e siècle. Exercice très ambitieux sans doute (surtout si l'on s'avise de considérer l'ampleur de la

1. Cet article constitue la version légèrement remaniée d'une communication prononcée le 17 mars 2001 au séminaire interuniversitaire d'histoire culturelle de Guerlédan. Il doit beaucoup aux conseils avisés de F. Burdeau (Université Paris 2), P. Harismendy (Université Rennes 2) et J.-P. Jourdan (Université Bordeaux 3).

2. Concluant le colloque tenu à Paris en 1979 sur l'histoire de la fonction publique, G. Thuillier et J. Tulard ne cachaient pas leur étonnement : « On ne comprend guère pourquoi l'historien – qui est généralement fonctionnaire, et connaît d'expérience les règles essentielles de la fonction publique – s'intéresse si peu à la corporation des fonctionnaires » (THUILLIER (G.), TULARD (J.), « Aspects de la fonction publique en France au XIX^e siècle », *Revue internationale des sciences administratives*, 46-2, 1980, p. 175).

3. THUILLIER (G.), TULARD (J.), « L'histoire de l'administration du XIX^e siècle depuis dix ans. Bilan et perspectives », *Revue historique*, 524, 1977, p. 441-455.

bibliographie en cause), mais que le dépouillement préalable de la *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, combiné à l'examen attentif des sujets des thèses soutenues sur le sujet depuis la fin des années 1960, permet de résoudre en partie. De cette double opération liminaire se dégage en effet un premier enseignement : la masse considérable de titres intéressant – directement ou non – l'histoire des fonctionnaires du XIX^e siècle se laisse facilement répartir en trois catégories principales. Mieux encore, derrière ces trois catégories, ce sont trois traditions historiographiques qui se profilent assez nettement. Citons-les tout de suite :

- Apparaît en premier lieu l'histoire interne, la plus ancienne de toutes, pratiquée depuis toujours par les fonctionnaires au sein même de l'administration.
- Vient ensuite l'histoire du droit, à laquelle il faut ajouter certains de ses prolongements disciplinaires récents (tels certains travaux de science politique).
- Arrivent enfin les sciences sociales, les plus tard venues parce que les plus tard constituées institutionnellement, au sein desquelles la recherche historique au sens strict, longtemps dominante, doit aujourd'hui compter avec une recherche sociologique, encore récente sans doute, mais néanmoins active et très performante.

Finalement, il apparaît bien que trois principaux « lieux de production » structurent ce champ historiographique particulièrement complexe. Mais aussitôt, de nombreuses interrogations se font jour : faut-il d'abord en conclure que ce domaine de l'historiographie souffre d'hétérogénéité, et pâtit même d'un véritable éclatement ? Quelles sont alors les conséquences sur le travail de l'historien ? Dans quelle mesure ce dernier va-t-il s'en trouver compliqué ? Voire *in fine* tout bonnement compromis ? Questions lourdes d'enjeux comme on le voit, auxquelles se trouve certainement subordonné – fût-ce même partiellement – l'avenir de la recherche en histoire administrative. Pour tenter d'y répondre, reprenons le propos, dans l'ordre et en détail.

I - L'HISTOIRE INTERNE

Si l'on sait généralement que les fonctionnaires, en bureaucrates continuellement rompus aux travaux d'écriture, furent les premiers – et longtemps les seuls – historiens de l'administration, on ignore souvent en revanche que cette tradition est toujours bien vivante aujourd'hui, et que

sa contribution à une meilleure connaissance de la fonction publique des siècles passés n'a rien de négligeable. Et ce, d'autant plus que les travaux de Guy Thuillier lui ont récemment insufflé une énergie nouvelle.

L'histoire érudite

L'histoire interne est – et se revendique – avant tout comme une histoire érudite. Pour en caractériser le contenu, quatre séries de remarques s'imposent.

Il faut d'abord noter que le dynamisme dont fait actuellement preuve l'histoire interne doit beaucoup à l'émergence, au début des années 1970, de ce que Jean Tulard et Guy Thuillier ont appelé avec raison une « politique volontariste⁴ ». Celle-ci a pris plusieurs formes. On a vu d'abord apparaître des structures nouvelles vouées à l'étude de l'histoire administrative en général (création de l'*Association pour l'histoire de l'Administration française*, constitution d'un groupe de recherches sur l'histoire administrative au sein de l'*Institut international des sciences administratives*), ou le plus souvent liées à un secteur particulier (songeons cette fois aux nombreux comités d'histoire ministériels, dont on peut citer, au sein d'une liste désormais longue, le *Comité d'histoire de la Poste et des télécommunications* ou bien encore le *Comité pour l'histoire économique et financière de la France*, tous créés sur le modèle du *Comité d'histoire de la sécurité sociale*, fondé quant à lui dès 1973). Par ailleurs, ces nouvelles structures se sont rapidement dotées de revues et bulletins divers destinés à assurer la diffusion des travaux menés en leur sein. Citons, parmi beaucoup d'autres, *Histoire de la justice* ou encore les *Cahiers d'histoire des douanes françaises* (rebaptisés récemment *Cahiers d'histoire des douanes françaises et des droits indirects*). On imagine bien que de tels efforts (qui ne doivent cependant pas occulter les travaux menés en solitaire ou dans le cadre des nombreuses associations corporatives restées très actives au sein de la haute fonction publique) ont puissamment revivifié la tradition d'histoire interne de l'administration.

Il apparaît en second lieu que les préoccupations de ces « fonctionnaires historiens » sont doublement ciblées. D'une part elles les portent à se consacrer quasi exclusivement à l'histoire des grands corps de l'État, et d'autre part à privilégier parmi ceux-ci l'étude des secteurs les

4. THUILLIER (G.), TULARD (J.), 1977, *op. cit.*, p. 445.

plus techniques (un peu comme si leur grande complexité interne les enveloppait d'une sorte d'opacité, et les rendait finalement assez peu compréhensibles de l'extérieur). L'administration financière semble la plus concernée par ce phénomène. Ainsi Jean Clinquart, un ancien directeur régional des douanes, s'est imposé comme le spécialiste incontournable de l'histoire douanière. Ses différentes études, d'abord publiées séparément, ont été réunies en 1990 dans un ouvrage de synthèse intitulé *La douane et les douaniers de l'Ancien Régime au Marché Commun*⁵. Dans un autre genre, *La Revue du Trésor* tient depuis 1994 une chronique relative à l'histoire du Trésor Public, dans laquelle abondent les informations les plus variées sur le personnel, les techniques ou encore les institutions⁶. L'administration technique n'y échappe pas non plus, comme en témoigne la très volumineuse synthèse publiée en 1982 par deux inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées sous le titre *Le corps des Ponts et Chaussées*⁷. Plus récemment encore, cet engouement a pénétré de nouveaux secteurs. C'est ainsi qu'une *Histoire du ministère de l'Intérieur de 1790 à nos jours*⁸, fondée « sur les recherches effectuées par un certain nombre de collègues appartenant tous au même ministère mais différents par leur âge, leur formation et leur expérience » a pu voir le jour dès 1993⁹. Rappelons enfin qu'en marge de ces divers chantiers une équipe de hauts fonctionnaires dirigée par Marcel Binet a même entrepris de publier en 1995 une synthèse, baptisée simplement *Histoire de la fonction publique en France* (et dont le tome III est intégralement consacré à la période contemporaine)¹⁰.

Il faut cependant souligner que, par-delà leur diversité, l'ensemble

5. CLINQUART (J.), *La douane et les douaniers de l'Ancien Régime au Marché Commun*, Paris, Taillandier, 1990.

6. Voir par exemple l'intéressant préambule de l'article intitulé « L'histoire du Trésor Public. Coup d'œil sur l'Ancien Régime » (*La Revue du Trésor*, 12, décembre 1998, p. 710).

7. BRUNOT (A.), COQUAND (R.), *Le corps des Ponts et Chaussées*, Paris, CNRS, 1982.

8. BOUTEILLER (P.) dir., *Histoire du ministère de l'Intérieur de 1790 à nos jours*, Paris, La Documentation française, 1993.

9. *Ibid.*, p. 5.

10. PINET (M.) dir., *Histoire de la fonction publique en France*, tome III *Les XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Nouvelle Librairie de France, G.-V. Labat Editeur, 1995.

de ces travaux se rejoignent dans un même souci documentaire. En effet, leur visée première est le plus souvent de publier des sources inédites, ou du moins d'actualiser une information jugée obsolète. C'est pourquoi ils présentent généralement de très précieuses annexes, qui sont autant d'outils de travail mis à la disposition des autres chercheurs. En témoignent certains des ouvrages cités ci-dessus : André Brunot et Roger Coquand concluent ainsi leur livre par quelque 250 pages de documents (dont la liste de tous les ingénieurs des ponts et chaussées assortie de références diverses), tandis que de leur côté, Paul Bouteiller et ses collaborateurs proposent au lecteur la précieuse liste des organigrammes successifs du ministère de l'Intérieur depuis 1793.

Un dernier point, très important, doit être souligné : de tout temps, cette approche interne de l'histoire administrative (dont la bibliographie, extrêmement dispersée, est sans doute l'une des plus difficiles à établir) a dû essuyer les critiques (souvent justifiées mais diversement sévères) des universitaires. Côté historien, la nuance est souvent de mise. Ainsi, lorsqu'il rend compte en 1984 de l'ouvrage récemment paru d'André Brunot et Roger Coquand, Christophe Charle prend soin de lui reconnaître d'indéniables mérites certes, mais ne lui adresse pas moins deux reproches décisifs : « L'inconvénient est une histoire très interne, avec parfois des traces d'hagiographie involontaires. (...) La seule lacune qu'on déplorera est l'absence d'une vision globale de l'évolution sociale du corps mis à part quelques aperçus au début du XIX^e siècle¹¹ ». Côté juriste, on est généralement plus sévère. Ainsi, la position de François Burdeau est catégorique : « Le recours à l'histoire devient chez eux [les corps de l'État] une pièce dans une stratégie défensive... (...) Nulle surprise si une large part de la littérature historique en notre matière est l'œuvre même d'administrateurs, et si l'on y respire à l'occasion, comme un air de célébration¹² ». Quant à Jacques Chevallier, il radicalise encore ce point de vue en interprétant cette pratique d'histoire interne comme l'une des deux stratégies déployées par les fonctionnaires dans le but de se soustraire au travail des scientifiques (l'autre étant, pour les

11. CHARLE (C.), compte-rendu de BRUNOT (A.), COQUAND (R.), *op. cit.*, *Annales ESC*, 39-3, mai-juin 1984, p. 643-644.

12. BURDEAU (F.), *Histoire de l'administration française du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Montchrestien, 1994, p. 12.

fonctionnaires contemporains, le refus pur et simple de coopérer)¹³. Sans doute est-il à notre avis nécessaire de nuancer ce point de vue. A deux titres même : à la décharge de ces « fonctionnaires historiens », il faut d'abord reconnaître que l'ensemble de leur production se caractérise par une telle hétérogénéité qu'un jugement en bloc n'a guère de signification ; il faut ensuite – et surtout – reconnaître que l'histoire interne apporte une grande quantité d'informations, qui plus est souvent irremplaçables, concernant le quotidien administratif. Et c'est d'ailleurs en quoi on peut estimer qu'elle trouve un prolongement plus ou moins direct dans l'œuvre de Guy Thuillier.

Vers une anthropologie des bureaux : le « moment Thuillier »

Tel son auteur (membre à la fois de la haute administration en qualité de conseiller à la Cour des Comptes et de l'institution universitaire au titre de directeur d'études à l'EPHE), cette œuvre, vraiment inclassable, se situe en effet en position d'exacte équidistance entre l'histoire érudite et l'histoire universitaire. Tentons de la définir.

Les travaux de Guy Thuillier sont largement tributaires d'une épistémologie très particulière, formulée tant à l'occasion d'essais théoriques qu'au cours d'études empiriques, et que résume cet axiome fondamental : « l'histoire administrative exige, pour être bien comprise, une certaine expérience de la vie et une bonne connaissance pratique de l'administration¹⁴ ». Cette phrase, apparemment anodine, est en réalité lourde de sens. En effet, elle met implicitement en cause la légitimité – au mieux l'intérêt – de la recherche universitaire. Pétri de connaissances théoriques, l'historien – tout comme le juriste d'ailleurs – serait incapable de pénétrer le monde administratif, présent et *a fortiori* passé, aussi bien par incompétence technique que par manque d'expérience personnelle. Cette prise de position très radicale, exprimée tantôt allusivement tantôt explicitement, apparaît très fréquemment sous la plume de Guy Thuillier¹⁵. Elle a deux implications immédiates. D'une part elle met en

13. CHEVALLIER (J.), *Science administrative*, Paris, PUF, 1994, p. 70.

14. THUILLIER (G.), « Pour une prospective de l'histoire administrative contemporaine », *Le Mouvement social*, 157, octobre-décembre 1991, p. 76.

15. Voir par exemple : THUILLIER (G.), TULARD (J.), 1977, *op. cit.*, p. 449. THUILLIER (G.), « Pour une théorie générale de l'histoire de la bureaucratie », *Revue administrative*, 291, 1996, p. 270.

demeure l'historien, sous peine de discrédit, de s'acclimater volontairement à la culture administrative en effectuant des stages au sein des bureaucraties ministérielles ou territoriales¹⁶, d'autre part elle reconnaît aux fonctionnaires une légitimité de principe à prendre en charge l'écriture de leur propre histoire. Faisant sienne une théorie de la connaissance de type compréhensif – parfois même carrément empathique – Guy Thuillier revendique ainsi le primat implicite d'une histoire interne de l'administration.

Ainsi peuvent s'expliquer les choix, parfois déroutants, que Guy Thuillier effectue en matière de sources. Comme il l'écrit lui-même, les témoignages imprimés l'emportent à ses yeux en valeur et en fiabilité sur les archives : « La coutume administrative se dévoile bien mieux à travers ces textes "littéraires", d'un ton parfois ironique, qu'à travers des dossiers d'archives épurées ou mutilées¹⁷ ». Parmi ces textes, se trouvent bien entendu les incontournables « classiques » de l'histoire administrative (Boucher de Perthes, Gaboriau, Lecomte etc.), qui lui fournissent logiquement l'essentiel de son information¹⁸, mais aussi de nombreux témoignages inconnus, et même d'autres types de documents, peu exploités jusque là, tels que la presse professionnelle ou encore les poèmes administratifs¹⁹.

Les objectifs poursuivis par Guy Thuillier méritent également attention. Ils convergent en effet dans le souci de prendre à contre-pied l'historiographie traditionnelle en assignant à l'histoire administrative une ambition anthropologique jusque-là inconnue. Ce projet a été clairement formulé au milieu des années 1970 : « L'histoire administrative ne peut plus s'intéresser uniquement aux institutions et aux processus de

16. Suggestion de J. Tulard reprise par G. Thuillier (THUILLIER (G.), 1991, *op. cit.*, p. 76-77).

17. THUILLIER (G.), *La vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1976, p. 8.

18. Sur tout ceci, voir THUILLIER (G.), *Témoins de l'administration*, Paris, Berger-Levrault, 1967.

19. Sur la presse administrative, G. Thuillier a publié plusieurs études rassemblées ultérieurement dans *Bureaucratie et bureaucrates en France au XIX^e siècle*, (Genève, Droz, 1980, p. 175-287). Sur les poèmes administratifs, voir « Une source de l'histoire administrative : poèmes administratifs du XIX^e siècle », *Revue administrative*, 132, 1969, p. 711-717.

décision, elle doit s'attacher également à l'homme administrateur...²⁰ ». Dans la foulée, trois articles novateurs ont vu successivement le jour : « Sur la vie quotidienne des bureaux de ministère au XIX^e siècle » en 1974, « Pour une histoire du quotidien administratif au XIX^e siècle » en 1976 et « Pour une histoire des gestes des fonctionnaires des ministères au XIX^e siècle... » en 1978. Une synthèse provisoire, intitulée *La vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, a même été publiée entre temps²¹. L'ensemble de ces travaux collaborent au même projet : jeter les bases d'une histoire du « réel administratif²² ». Pour cela, Guy Thuillier a privilégié deux principaux axes de réflexion. Il a d'abord défriché l'histoire matérielle de l'administration et développé une série d'interrogations de type technologique, voire même patrimonial : quels étaient les instruments de travail du fonctionnaire ? De quoi se composait le mobilier des bureaux ? Comment chauffait-on ces derniers ? etc. Il s'est ensuite penché sur l'imaginaire bureaucratique, traquant les émotions, les frustrations, les transgressions du fonctionnaire ordinaire. Il a alors posé quelques questions de fond qui sont toujours à l'état d'hypothèse aujourd'hui²³.

Au final, l'intérêt que représente l'œuvre de Guy Thuillier pour la connaissance des fonctionnaires du XIX^e siècle ne saurait naturellement être discuté. On doit cependant, pour les besoins de cette analyse, lui reconnaître deux limites. La première concerne son objet, lequel se trouve doublement restreint sectoriellement (par *fonctionnaires*, Guy Thuillier entend le plus souvent *bureaucrates*) et géographiquement (par *fonctionnaires*, il entend fréquemment *fonctionnaires des administrations centrales*,

20. THUILLIER (G.), « Pour une histoire du quotidien administratif au XIX^e siècle », *Revue administrative*, 171, 1976, p. 250.

21. THUILLIER (G.), « Sur la vie quotidienne des bureaux de ministère au XIX^e siècle », *Revue administrative*, 161, 1974, p. 425-434. « Pour une histoire du quotidien administratif au XIX^e siècle », *op. cit.* « Pour une histoire des gestes des fonctionnaires des ministères au XIX^e siècle... », *Revue administrative*, 181, 1978, p. 18-30. *La vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, *op. cit.*

22. Selon la juste expression de Jean Tulard (« Plaidoyer pour une "autre histoire" », préface de THUILLIER (G.), *Bureaucratie et bureaucrates en France au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. XIV).

23. Voir par exemple les remarques très suggestives sur la place de la mort dans les œuvres littéraires des bureaucrates (THUILLIER (G.), 1978, *op. cit.*, p. 22-23).

soit en pratique *fonctionnaires des ministères parisiens*). La seconde limite tient aux particularités de sa méthode d'investigation, que Guy Thuillier lui-même n'a pas hésité à qualifier un jour d'« impressionniste²⁴ ». Ces réserves étant posées, concluons en reconnaissant que Guy Thuillier a su, en pionnier, dégager l'histoire interne de l'amateurisme et du même coup renouveler, comme de l'intérieur, l'histoire administrative en général. Celle-ci n'en est pas moins redevable à une seconde tradition historiographique, l'histoire du droit.

II - L'HISTOIRE DU DROIT

L'histoire de l'administration est longtemps restée inséparable de l'histoire du droit dont elle était considérée comme un simple appendice. Pareille conception inspire encore la communication prononcée en 1972 par Pierre Legendre lors du colloque *Histoire de l'administration française depuis 1800* : « ... je crois que l'histoire du droit peut être considérée comme un point de passage obligé vers l'histoire de l'administration²⁵ ». De ce long passé commun, il résulte que la contribution des juristes à notre connaissance de l'histoire de l'administration publique est demeurée l'une des plus constantes, et cela, alors même que de nouvelles disciplines – telle notamment la sociologie administrative – se sont progressivement émancipées de la tutelle institutionnelle exercée par le droit. Il n'en reste pas moins que la part réservée à l'étude des fonctionnaires *stricto sensu* est très variable. Aussi paraît-il nécessaire de préciser l'analyse en distinguant, au sein même des études juridiques, deux catégories de travaux.

« L'institutionnalisation du fonctionnariat » (Françoise Dreyfus)

La première catégorie de travaux rassemble les enquêtes menées par les historiens du droit sur les processus de réglementation et de professionnalisation de l'administration publique au cours du XIX^e siècle. Toutes concourent ainsi à élucider le mécanisme d'« institutionnalisation

24. THUILLIER (G.), *La vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, op. cit., p. 8.

25. LEGENDRE (P.), « Histoire du droit et histoire de l'administration », *Histoire de l'administration française depuis 1800. Problèmes et méthodes*, Genève, Droz, 1975, p. 89.

du fonctionnariat²⁶ », selon la juste expression de Françoise Dreyfus.

Notons-le d'emblée, une telle optique est très traditionnelle. On peut même dire qu'elle s'inscrit dans le droit fil de certaines thèses de droit initialement conçues comme de simples monographies réglementaires. Pour la période récente, l'examen de la bibliographie indique que les diverses études ressortissant à cette problématique furent dans un premier temps extrêmement ciblées. Dans les années 1980, Catherine Lecomte s'est ainsi penchée, en pionnière, sur le statut, si souvent négligé par ailleurs, des fonctionnaires territoriaux²⁷, et Anne-Marie Voutyras a de son côté soutenu en 1989 une thèse intitulée *Statuts des professeurs et auxiliaires des facultés de 1800 à 1848*²⁸. Leurs travaux, ainsi que quelques autres, ont en commun d'insister sur la lenteur et les difficultés du processus de réglementation de l'administration. La recherche de Anne-Marie Voutyras est à cet égard exemplaire car elle démontre que, contrairement à une idée reçue, l'Empire n'est pas parvenu à unifier le statut du personnel universitaire et qu'en cette matière, la plus grande diversité a prévalu jusqu'au milieu du XIX^e siècle (tant et si bien d'ailleurs que la seconde partie de la thèse est explicitement intitulée : « Les éléments résiduels communs au statut des enseignants »).

L'année dernière, la politiste Françoise Dreyfus a complètement renouvelé ce champ d'étude en publiant une première et vaste synthèse sous le titre *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XIX^e siècles)*. Son objectif est d'« analyser les conditions dans lesquelles (...) s'est élaborée la figure du fonctionnaire²⁹ » à l'époque contemporaine. Pour ce faire, elle a retenu, ainsi que l'indique le titre, un cadre d'enquête particulièrement étendu au double point de vue de l'espace et de la chronologie. S'agissant de la

26. DREYFUS (F.), *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2000, p. 14.

27. LECOMTE (C.) « Le personnel communal de l'empirisme au statut », in *Fonction publique et décentralisation*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, p. 27-39. « La professionnalisation des fonctions publiques territoriales au XIX^e siècle », *Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte*, 1, 1989, p. 161-185.

28. VOUTYRAS (A.-M.), *Statuts des professeurs et auxiliaires des facultés de 1800 à 1848*, thèse, Université Paris II, 1989.

29. DREYFUS (F.), *op. cit.*, p. 11.

France en particulier, elle montre que deux phénomènes majeurs ont créé les conditions d'une bureaucratisation de l'administration à partir de la première moitié du XIX^e siècle : le renforcement du pouvoir parlementaire (lui-même provoqué par le mouvement général de démocratisation des institutions politiques) d'une part, le développement d'une idéologie de l'efficacité administrative d'autre part. Ainsi, dès la fin des années 1830, peut s'engager un vaste mouvement de réglementation de la fonction publique, visant à la fois à recruter des fonctionnaires à raison de leur compétence (grâce à la généralisation du concours) ainsi qu'à leur assurer les garanties d'une véritable carrière. Quelles que soient les résistances opposées par le monde politique, ce mouvement s'accélère au cours de la seconde moitié du siècle et s'achève au milieu des années 1920 lorsque l'administration française se révèle historiquement conforme au modèle wébérien. Sans doute pourra-t-on regretter que François Dreyfus ait négligé de détailler la chronologie de cette progressive institutionnalisation de l'administration publique³⁰. Il n'empêche : en posant l'idée stimulante que ce phénomène ne se laisse pas comprendre sans en rapporter l'interprétation à celle, plus générale, de la conception même que les Français se faisaient de la démocratie au XIX^e siècle, l'auteur propose enfin une lecture globale, et partant profondément renouvelée, de cet important sujet.

La monographie juridique : un genre en renouvellement ?

La seconde catégorie de travaux rassemble les recherches fondées sur une problématique catégorielle. Aussi discerne-t-on à première vue ici une convergence avec le genre monographique longtemps (et encore aujourd'hui) dominant chez les historiens (*infra*). Mais en fait, si convergence il y a, c'est depuis une époque assez récente.

En effet, confrontés à l'exercice monographique, les juristes ont longtemps réagi de deux manières. Ils l'ont d'abord plutôt boudé (ce qui explique que la production universitaire soit restée – sur la longue durée s'entend – cantonnée dans des proportions somme toute restreintes). Puis, quand ils s'y sont essayés, ils ont adopté une approche spécifique, essentiellement centrée sur l'activité administrative, et qui minimise naturellement l'étude des fonctionnaires eux-mêmes. Exemple

30. Voir à ce sujet les remarques instructives développées par L. Rouban dans son récent compte-rendu (*Revue française de science politique*, 50-3, 2000, p. 543).

caractéristique : la thèse de Marie-Françoise Brun-Jansen, consacrée au conseil de préfecture de l'Isère au XIX^e siècle, riche d'enseignements sur la pratique contentieuse et l'activité de conseil au Préfet, n'apporte malheureusement qu'assez peu d'informations sur ces fonctionnaires peu connus et peu étudiés que sont les conseillers de préfecture³¹.

Reste que l'examen des thèses récentes fait apparaître une ouverture croissante à des problématiques très proches de celles utilisées en histoire sociale ainsi qu'un recours plus fréquent à des méthodes étrangères à la tradition juridique (en particulier la prosopographie). Quatre recherches illustrent plus précisément ce « virage » des études juridiques : celles de Guillaume Métairie et Didier Veillon sur les magistrats (parisiens dans le premier cas, poitevins dans le second), celle de Gérard Buttoud (soutenue, précisons-le, comme thèse de science politique) sur les conservateurs des Eaux-et-Forêts, enfin celle de Pierre Mickeler sur les agents de fisc³². Sous ce rapport, l'introduction de la thèse de Pierre Mickeler s'avère d'une lecture particulièrement instructive car, si l'auteur entend affirmer d'emblée la primauté de l'optique juridique³³, il n'hésite pas, quelques pages plus loin, à faire explicitement siennes des préoccupations à caractère sociologique, et même psychologique, manifestement nouvelles chez les historiens du droit : « En bref, ces dossiers sont d'une valeur inestimable, car ils rendent compte mieux que toute autre source de la vie quotidienne des agents du fisc et de l'atmosphère générale régnant dans les bureaux. Ils nous permettent d'avoir des informations précises sur l'identité du fonctionnaire, son milieu social, ses aspirations, son niveau de vie, en un mot sa carrière³⁴ ». On en conviendra sans doute, de tels propos signalent à coup sûr qu'un processus de rénovation est actuellement en cours au

31. BRUN-JANSEN (M.-F.), *Le Conseil de préfecture de l'Isère An VIII-1926*, Grenoble, CHRESI, 1981.

32. MÉTAIRIE (G.), *Le monde des juges de paix de Paris (1790-1838)*, thèse, Université Paris X, 1989. VEILLON (D.), *Les magistrats dans le ressort de la Cour d'appel de Poitiers au XIX^e siècle*, thèse, Université de Poitiers, 1996. BUTTOUD (G.), *L'Etat forestier : politique et administration des forêts dans l'histoire française contemporaine*, thèse, Université Nancy II, 1983. MICKELER (P.), *Les agents des régies financières au XIX^e siècle*, thèse, Université Paris XII, 1994.

33. MICKELER (P.), *op. cit.*, p. 14.

34. *Ibid.*, p. 21.

sein des études juridiques, tant d'ailleurs sur le plan de la méthode que sur celui des objets de recherche. Restons prudents cependant : ce jeune courant historiographique demeure marginal à ce jour, et le recul manque encore pour apprécier son degré d'influence véritable sur l'ensemble de la tradition juridique.

Reste à évoquer pour finir une troisième tradition historiographique, que l'on pourrait appeler, faute de mieux, les sciences sociales appliquées à l'histoire administrative.

III - DE L'HISTOIRE SOCIALE A LA SOCIOLOGIE HISTORIQUE

Pour tenter de classer la quantité impressionnante de travaux réalisés par les historiens (rejoints plus récemment par les sociologues), le départ entre deux étapes historiographiques s'avère d'emblée nécessaire. La première s'étend approximativement du début des années 1970 au milieu des années 1980, et se caractérise par la domination exclusive du genre monographique (appliqué aux professions de la fonction publique). La seconde apparaît au milieu des années 1980 et se signale quant à elle par le déploiement de deux efforts concurrents : le renouvellement, puis le dépassement de la tradition monographique.

Première étape : le primat de la monographie

Rappelons immédiatement que la vision labroussienne de l'histoire sociale, qui fut dominante en France jusqu'au début des années 1970, ne s'était guère plus souciée des fonctionnaires que des autres groupes professionnels. Conformément à son inspiration marxiste, elle avait en effet privilégié les études globales portant soit sur l'ensemble du corps social, soit seulement sur la bourgeoisie. C'est donc en quelque sorte au « déclin du paradigme labroussien³⁵ » que l'histoire des fonctionnaires du XIX^e siècle a dû de vraiment démarrer au début des années 1970. Deux phénomènes ont alors orienté le cours des premières recherches.

Le premier phénomène est interne au champ scientifique. La jeune histoire des fonctionnaires s'est logiquement insérée (plus ou moins malgré elle) dans le cours plus général d'une histoire sociale alors dominée par l'étude des élites. Il en a normalement résulté une focalisation des recherches sur les élites administratives. La haute

35. Suggestive expression d'Antoine Prost (*Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 226).

bureaucratie d'État a tout d'abord inspiré de nombreux travaux, comme en témoignent les deux colloques intitulés *Les directeurs de ministères en France (XIX^e-XX^e siècles)* et *Les Préfets en France (1800-1940)*, ou bien encore l'étude de Vincent Wright sur le Conseil d'État³⁶. C'est de cette même époque que date d'ailleurs la thèse de William Serman consacrée aux officiers français de la Seconde République et du Second Empire³⁷. Après la haute bureaucratie d'État, c'est l'histoire du personnel financier qui a bénéficié d'un éclairage nouveau, grâce aux travaux successifs d'Umberto Todisco sur le personnel de la cour des comptes, puis de Romuald Szramkiewicz et d'Alain Plessis sur les dirigeants de la Banque de France³⁸. Précisons en passant que le début des années 1980 a largement confirmé cet intérêt porté à l'histoire du personnel financier, ainsi qu'en témoignent deux nouvelles enquêtes : celle de Pierre-François Pinaud sur les receveurs et trésoriers payeurs généraux, et celle d'Emmanuel Chadeau sur les inspecteurs des finances³⁹. Enfin, on s'est intéressé aux magistrats. À ce point de vue, les thèses de Jean-Claude Gegot (sur les magistrats de l'Hérault) et de Denise Duchesne (sur ceux de la cour de cassation) ont vraiment inauguré une très féconde tradition de monographies qui est encore bien vivante aujourd'hui⁴⁰.

36. *Les directeurs de ministères en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Genève, Droz, 1976. *Les Préfets en France (1800-1940)*, Genève, Droz, 1978. WRIGHT (V.), *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1972.

37. SERMAN (W.), *Le corps des officiers français sous la deuxième république et le second Empire. Aristocratie et démographie dans l'armée au milieu du XIX^e siècle*, thèse, Université Paris IV, 1976 (publiée en 1979 sous le titre *Le Corps des officiers sous la Deuxième République et le Second Empire*, Lille-III, Atelier de reproduction des thèses).

38. TODISCO (U.), *Le personnel de la Cour des Comptes (1807-1837)*, Genève, Droz, 1969. SZRAMKIEWICZ (R.), *Les régents et censeurs de la Banque de France sous le Consulat et l'Empire*, Genève, Droz, 1974. PLESSIS (A.), *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1985.

39. PINAUD (P.-F.), *Les Trésoriers payeurs généraux au XIX^e siècle. Répertoire nominatif et territorial*, Paris, Editions de l'Erudit, 1983 et *Les Receveurs Généraux des Finances 1790-1865. Répertoire nominatif et territorial*, Genève, Droz, 1990. CHADEAU (E.), *Les inspecteurs des finances au XIX^e siècle (1850-1914), profil social et rôle économique*, Paris, Economica, 1986.

40. GEGOT (J.-C.), *Le personnel judiciaire de l'Hérault (1790-1830)*, thèse, Université Montpellier III, 1975. DUCHESNE (D.), *Le personnel de la cour de cassation*, thèse, École Pratique des Hautes Études, 1979. Voir encore les recherches en cours de V.

Nous l'avons dit, un second phénomène a joué, quant à lui externe au champ scientifique : il s'agit de la crise morale qui a ébranlé le monde enseignant au cours des années 1960, laquelle a en effet suscité – ou tout au moins renforcé – l'intérêt des historiens pour l'histoire de l'enseignement et des enseignants. Une thèse en témoigne tout particulièrement, celle de Paul Gerbod, publiée en 1965 sous le titre *La condition universitaire au XIX^e siècle*⁴¹. L'auteur y analyse avec précision la lente dégradation de la « condition » (pour reprendre le mot) des professeurs de l'enseignement secondaire public entre 1842 et 1880, saisie dans ses multiples expressions (matérielle, sociale, culturelle). Au terme de sa démonstration, Paul Gerbod conclut d'ailleurs à l'échec de l'intégration des universitaires – au sens du XIX^e siècle – dans la nation. À la même époque, Gérard Vincent s'est lui aussi penché sur l'histoire des professeurs de lycée et leur a consacré deux articles importants : l'un, paru en 1966 dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*⁴², offre un prolongement indirect à la recherche de Paul Gerbod, tandis que l'autre, paru la même année dans *Le Mouvement social*⁴³, tente d'appréhender de manière très suggestive les liens complexes qui unissent les enseignants à l'État grâce à l'étude de leur mobilité. Remarquons pour finir que, par un curieux renversement, l'histoire des catégories intermédiaires a ici

Bernaudeau sur le personnel judiciaire du Maine-et-Loire au XIX^e siècle (pour un premier bilan : BERNAUDEAU (V.), « Les magistrats de la cour d'appel d'Angers : entre méritocratie et auto-reproduction d'une compagnie judiciaire de province (1848-1883) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 105, 1998, p. 69-83).

41. GERBOD (P.), *La condition universitaire au XIX^e siècle. Étude d'un groupe socio-professionnel. Professeurs et administrateurs de l'enseignement secondaire public de 1842 à 1880*, Paris, PUF, 1965.

42. VINCENT (G.), « Les Professeurs de l'enseignement secondaire dans la société de la "Belle Époque" », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 13, 1966, p. 49-86. Comme l'indique son titre, cet article reprend à son compte la question, évoquée plus haut, de la place occupée par le personnel de l'enseignement secondaire au sein de la société, mais déplace le raisonnement en l'appliquant au début du XX^e siècle.

43. VINCENT (G.), « Les professeurs du second degré au début du XX^e siècle : essai sur la mobilité sociale et la mobilité géographique », *Le Mouvement social*, 55, 1966, p. 47-73. Dans ce subtil exercice de sociologie de l'État, G. Vincent entend démontrer que le corps enseignant, constitué par la République en un « groupe d'aspiration » (p. 47), c'est-à-dire doué d'une forte aptitude à la promotion sociale, renonça en contrepartie à contester la régime de quelque manière que ce fût.

précédé celle des élites. Ce qui, en un sens, préfigurait les remises en cause intervenues à partir du milieu des années 1980. Ceci nous amène à la seconde étape historiographique.

Deuxième étape : la tradition monographique en question

Nous l'avons indiqué plus haut, deux efforts ont joué concurremment depuis une quinzaine d'années.

Un effort de renouvellement tout d'abord, lequel s'est traduit de deux manières. En premier lieu par un élargissement du champ d'investigation, ce qui signifie, en clair, que les historiens ont entrepris de défricher de nouveaux secteurs. Il faut citer ici les thèses de André Thépot et de Gabriel Picon sur les ingénieurs, celle de Dominique Bertinotti Autaa sur le personnel des postes, ainsi que celle de Jean-Marc Berlière sur les policiers⁴⁴. En second lieu s'est exprimée la volonté de se démarquer de la tradition d'histoire des élites, jugée sans doute sclérosante, et d'éclairer le monde, encore très obscur aujourd'hui, de la petite et de la moyenne fonction publique. Ainsi l'histoire –jusque là quasi inconnue – des employés du ministère de l'intérieur a suscité coup sur coup deux recherches : la thèse de Catherine Kawa sur la période révolutionnaire et l'article important de William Reddy sur la Restauration et la Monarchie de Juillet⁴⁵. Dans un esprit voisin, la thèse de Gilbert Nicolas a attiré l'attention sur les instituteurs bretons sous la Monarchie de Juillet⁴⁶.

44. THEPOT (A.), *Les ingénieurs du corps des mines au XIX^e siècle*, thèse, Université Paris X, 1991. PICON (G.), *L'invention de l'ingénieur moderne. L'École des Ponts-et-Chaussées 1747-1851*, thèse, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1991 (thèse publiée l'année suivante sous le titre : *L'invention de l'ingénieur moderne. L'École des Ponts-et-Chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École des ponts et chaussées). BERTINOTTI AUTAA (D.), *Recherches sur la naissance et le développement du secteur tertiaire en France : les employés des P.T.T. sous la III^e République*, thèse, Université Paris I, 1984. BERLIERE (J.-M.), *L'institution policière en France sous la III^e République (1875-1914)*, thèse, Université de Dijon, 1991.

45. KAWA (C.), *Les Ronds-de-cuir en Révolution. Les employés du ministère de la l'Intérieur sous la Première République (1792-1800)*, Paris, éditions du CTHS, 1996. REDDY (W.), « "Mériter votre bienveillance" : les employés du ministère de l'Intérieur en France de 1814 à 1848 », *Le Mouvement social*, 170, janvier-mars 1995, p. 7-37.

46. NICOLAS (G.), *L'école normale primaire de Rennes et la première génération de normaliens en Bretagne : 1831-1852*, thèse, Université Paris IV, 1992. Cette recherche a été partiellement publiée sous le titre *Instituteurs entre politique et religion. La première*

Indiscutablement donc, tous ces travaux ont puissamment contribué à réformer la tradition monographique. Mais, répétons-le, celle-ci n'en a pas moins été la cible d'une mise en cause plus explicite et plus radicale. En d'autres termes, on a essayé d'étudier *autrement* les fonctionnaires français du XIX^e siècle.

C'est sur cet effort de dépassement qu'il nous faut nous pencher pour finir. Sans doute serait-il d'ailleurs plus juste de parler de *trois* efforts distincts, et cela dans la mesure même où trois recherches particulièrement novatrices méritent d'être évoquées ici. Précisons tout de suite : pour deux d'entre elles, l'innovation concerne surtout la méthode employée, tandis que c'est par la relative nouveauté de son objet que vaut la troisième. Le premier effort de dépassement est à mettre au crédit de Christophe Charle, dont la thèse d'État, publiée en 1987 sous le titre *Les Élités de la République (1880-1900)*⁴⁷, a pour principal mérite méthodologique de substituer le critère hiérarchique au critère professionnel (ce qui, soit dit en passant, nous ramène à la traditionnelle histoire des élites). En pratique, l'auteur a constitué un échantillon de 1 093 individus répartis en trois catégories : les patrons (élites économiques), les hauts fonctionnaires (élites administratives), enfin les universitaires (élites intellectuelles). On voit donc que les fonctionnaires représentent à peu près les deux tiers du corpus étudié. Dans ces conditions, la démonstration peut articuler en quelque sorte l'« ancien » et le « nouveau ». L'« ancien », c'est la seconde partie de sa thèse, dévolue à l'examen de questions réputées « classiques » : le mariage, la postérité, la fortune et le rapport au pouvoir ; le « nouveau », c'est la première partie du même travail, fondée sur l'analyse des trajectoires individuelles, dont Christophe Charle démontre qu'elles dessinent un système de flux révélateur des polarités – visibles ou non – qui organisent la société⁴⁸. Le

génération de normaliens en Bretagne au XIX^e siècle, Rennes, Apogée, 1993. G. Nicolas étend actuellement ses recherches au personnel de l'enseignement primaire sous le Second Empire.

47. CHARLE (C.), *Les Élités de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard. Christophe Charle avait déjà publié une partie de ses recherches dans *Les hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1980.

48. On doit rappeler ici l'influence exercée par la pensée de P. Bourdieu sur l'œuvre de C. Charle. Ainsi que le rappelle C. Charle lui-même, elle orienta profondément sa réflexion et l'interprétation sociologique développée dans *Les Élités de la*

second effort de dépassement est dû à Jean-Paul Jourdan, et s'exprime lui aussi dans une thèse d'État soutenue l'an dernier sous le titre *Le personnel de l'administration dans le sud-ouest aquitain de la fin de l'Ancien Régime aux années 1880*⁴⁹. Même effort d'innovation que Christophe Charle donc, mais différemment conçu : le critère professionnel est en effet abandonné cette fois au profit du critère territorial. En clair, Jean-Paul Jourdan étudie *toutes* les catégories d'agents de l'État au sein de l'espace choisi. L'intérêt d'une telle optique est évident : permettre de comparer – sous de multiples rapports – les fonctionnaires entre eux⁵⁰. Jean-Paul Jourdan s'est ainsi appliqué à poursuivre trois objectifs précis : mesurer avec une précision nouvelle le phénomène de croissance du personnel administratif (envisagé dans ses interactions avec celui, complémentaire, du fait urbain), étudier les carrières (y compris les plus modestes), enfin procéder à une minutieuse pesée des disparités socio-économiques affectant le monde des serviteurs de l'État. Reste pour finir un troisième effort de dépassement, tenté dans le récent ouvrage de Bruno Dumons, Gilles Pollet et Pierre-Yves Saunier *Les Élités municipales*.⁵¹ A trois titres au moins, cette recherche se distingue des deux précédentes. Il s'agit d'abord d'un véritable essai collectif (avec tout l'effort de mise en commun des compétences que ce genre d'exercice implique) et non d'une thèse de doctorat. En second lieu, les trois auteurs ne sont pas tout à fait des historiens conventionnels car, s'ils ont certes soutenu des

République (1880-1900) lui doit indiscutablement beaucoup. Sur cette dette intellectuelle : CHARLE (C.), « Histoire sociale et sociologie : un itinéraire », *Le Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 46-3 et 4, 1999, p. 12-15.

49. JOURDAN (J.-P.), *Le personnel de l'administration dans le Sud-Ouest aquitain de la fin de l'Ancien Régime aux années 1880*, thèse, Université Paris IV, 2000. Cette thèse récapitule d'ailleurs toute une série de recherches antérieures publiées séparément depuis le milieu des années 1980, et parmi lesquelles il faut surtout citer : JOURDAN (J.-P.), *Du sans-grade au préfet : fonctionnaires de l'administration dans les villes de l'Aquitaine (1870-1914)*, MSHA, Talence, 1994.

50. C'est le sens de la mise au point effectuée par l'auteur à la fin de l'introduction : « ... nous ne faisons pas une thèse en particulier sur les gendarmes, sur les douaniers, sur les instituteurs, sur les ingénieurs des ponts et chaussées, sur les employés de l'octroi, sur les employés de bureau, mais sur toutes ces catégories et quelques autres à la fois » (JOURDAN (J.-P.), 2000, *op. cit.*, p. 13).

51. DUMONS (B.), POLLET (G.), SAUNIER (P.-Y.), *Les élites municipales sous la III^e République des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS, 1997.

thèses d'histoire, ils se sont également, et à des titres divers, beaucoup préoccupés de sociologie et de science politique⁵². Enfin, et surtout, cette enquête innove par son objet – l'administration municipale – dont il est peu de dire que les historiens en avaient jusque là négligé l'étude (récupérée du coup par quelques rares sociologues tel Jean-Yves Nevers⁵³). Originale dans sa conception, cette recherche ne l'est pas moins par ses conclusions. Car, non seulement elle établit que la naissance du régime républicain s'est bel et bien traduite par un mouvement de rationalisation administrative, donc de professionnalisation du personnel administratif, donc *in fine* par la constitution d'un groupe socioprofessionnel (que l'on peut appeler les cadres municipaux), mais elle démontre également la présence de véritables carrières au sein de la haute fonction publique municipale dès le dernier tiers du XIX^e siècle. Finalement, cette étude innove tant par la construction raisonnée d'un nouvel objet de recherche (les élites municipales), que par la mise en œuvre d'une méthode inédite (couplant l'étude comparée des organigrammes municipaux et la constitution d'un échantillon d'individus distribué sur plusieurs villes et professions).

De ce qui précède, on peut raisonnablement conclure que notre connaissance des fonctionnaires du XIX^e siècle s'est profondément enrichie au cours des quinze dernières années. Et cela bien plus qu'on ne le dit parfois. Il est cependant une question condamnée à rester encore quelque temps sans réponse, celle de la postérité historiographique réelle des travaux de Christophe Charle, de Jean-Paul Jourdan et de Bruno Dumons *et al.* Question décisive pourtant : que chacun d'entre eux ait à sa façon ouvert une voie nouvelle, cela n'est guère discutable en effet, mais qu'ils parviennent à susciter, par simple effet d'entraînement, une bifurcation radicale du champ historiographique, lequel se trouverait désormais gouverné par les impératifs d'un comparatisme bien compris, la chose nous semble plus douteuse. L'avenir tranchera.

52. Au point que leur commun directeur de thèse Yves Lequin les désigne comme des « sociologues de formation, [et des] politistes de pratique » (préface à DUMONS (B.), POLLET (G.), *L'État et les retraites : genèse d'une politique*, Paris, Belin, 1994, p. 8). Gilles Pollet est par ailleurs professeur de science politique.

53. NEVERS (J.-Y.), *Système politico-administratif communal et pouvoir local en milieu urbain. Étude d'un cas : la municipalité radicale-socialiste de Toulouse (1888-1906)*, thèse, Université Toulouse II, 1975.

Au terme de ce bref tour d'horizon, trois principaux enseignements semblent se dégager. Il faut d'abord répéter que le tournant des années 1960-1970 a constitué une étape décisive pour notre connaissance des fonctionnaires du siècle dernier : le développement – désormais mieux encadré – de l'histoire interne, le renouvellement de la tradition juridique, enfin le prodigieux essor des sciences sociales sont en effet trois phénomènes caractéristiques de ces années charnière. Et pourtant, convenons aussitôt que ce synchronisme, pour frappant qu'il soit, ne signifie aucunement que les différents « producteurs » de l'histoire administrative (tels que nous les avons définis en introduction : administrateurs, juristes et historiens/sociologues) aient résolu de dialoguer, ni même de se lire. Pire, sans doute faut-il conclure au contraire à la remarquable et fâcheuse permanence des cloisonnements disciplinaires. On aura néanmoins remarqué qu'un trait domine ce champ historiographique particulièrement éclaté : l'intérêt porté à la haute fonction publique. Faut-il s'en étonner ? Sûrement pas : son étude n'est-elle pas plus stimulante pour le bureaucrate érudit (qui est souvent lui-même un haut fonctionnaire), plus riche d'enseignements pour le politiste préoccupé par les questions du pouvoir et des mécanismes de la décision, plus accessible enfin à l'historien en quête de sources ? Bref, l'étude de la haute fonction publique a pour elle tous les avantages. Aussi bien estimera-t-on pour conclure que ce rapide aperçu assigne, comme en creux, deux principales orientations à l'histoire, encore largement à écrire, des fonctionnaires français du XIX^e siècle : le souci d'un plus grand dialogue interdisciplinaire d'une part, un intérêt plus marqué pour les catégories moyennes et inférieures de l'administration publique d'autre part.